Nations Unies A/57/772/Add.9



Assemblée générale

Distr. générale 3 avril 2003 Français Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 78 et 126 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

État d'avancement de la constitution de stocks de matériel stratégique

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/671) et sur le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/670 et Corr.1), ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la constitution de stocks de matériel stratégique (A/57/751). À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

2. Opérationnelle depuis la fin de 1994, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi offre des services de gestion du matériel, y compris la remise en état, l'entretien et le stockage en état de service du matériel provenant de missions en liquidation, et fournit un soutien en matière de télécommunications par le réseau

mondial de satellites à l'Organisation des Nations Unies, aux opérations et aux missions de maintien de la paix dans le monde entier ainsi qu'à plusieurs institutions spécialisées.

A. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

- 3. Comme indiqué à la section II.A (Ressources financières) du rapport sur l'exécution du budget (A/57/671), les dépenses pour l'exercice qui s'est achevé le 30 juin 2002 se sont élevées à 8 970 800 dollars (montant net : 8 149 600 dollars), ce qui a engendré un solde inutilisé d'un montant brut de 11 800 dollars (montant net : 24 800 dollars), soit 0,1 % des crédits ouverts en valeur brute. Le Comité consultatif note que, faisant entorse à la pratique habituelle, le rapport ne mentionne pas les résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a approuvé le budget de la Base de soutien logistique. Il demande par conséquent que les résolutions pertinentes soient mentionnées dans les futurs rapports sur l'exécution du budget.
- 4. Le Comité note, sur la base du complément d'information fourni par le Secrétariat, que la Base de soutien logistique avait fourni, contre remboursement, des services d'une valeur de 8 millions de dollars à des organismes des Nations Unies et à d'autres entités pendant l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Le Comité se félicite des efforts déployés par l'administration de la Base de soutien logistique pour déterminer et chiffrer le coût de chaque service fourni contre remboursement. Il demande que des informations concernant la technique utilisée par la Base de soutien logistique ainsi que les données sur l'expérience acquise en matière de détermination et d'estimation des coûts remboursables soient mises à la disposition des administrations des missions de maintien de la paix.
- 5. Le Comité consultatif fait observer que le projet de budget ne donne pas la mesure des dépenses remboursables. Si le montant remboursable au titre des services rendus était ajouté à celui des dépenses indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget, le montant total des ressources nécessaires pour les activités de la Base de soutien logistique serait de 17 millions de dollars. Le Comité demande à cet égard qu'une méthode appropriée soit mise au point et utilisée pour l'établissement du prochain projet de budget (voir par. 10 cidessous).
- 6. On trouvera ci-dessous à la section II.C les observations faites lors de l'examen du projet de budget par le Comité consultatif concernant les objets de dépense pertinents indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget.

B. Informations concernant l'exécution du budget de l'exercice courant

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, la position de trésorerie de la Base de soutien logistique s'établissait à 104 millions de dollars, y compris la constitution de stocks de matériel stratégique, et que les engagements

non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'élevaient à 544 386 dollars.

- 8. Le Comité consultatif a été également informé que sur l'effectif autorisé pour la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui était de 35 postes internationaux et 95 postes d'agent recruté dans le pays, seulement 29 postes internationaux et 89 postes d'agent recruté dans le pays étaient pourvus au 28 février 2003.
- 9. Un état des dépenses, au 28 février 2003, pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, a été présenté au Comité consultatif. Celles-ci s'élevaient à un montant brut de 6 883 200 dollars (montant net : 6 305 500 dollars) contre un montant brut réparti de 14 293 200 dollars (montant net : 13 068 100 dollars). On trouvera à l'annexe au présent rapport la ventilation des dépenses.

C. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

- 10. Un montant brut de 23 262 900 dollars (montant net : 22 004 400 dollars) est demandé pour le fonctionnement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Ce montant représente une augmentation de 8 969 700 dollars du montant total brut des ressources (soit 62,8 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau sur les ressources financières dans le résumé du projet de rapport (A/57/670 et Corr.1), l'augmentation totale de 8 969 700 dollars s'explique par une augmentation de 754 400 dollars (11,9 %), au titre des dépenses concernant le personnel civil et une augmentation de 8 215 300 dollars (103,1 %), au titre des dépenses opérationnelles. Le tableau 1 de la section II.A de ce rapport montre une ventilation du projet de budget de la Base de soutien logistique par catégorie de dépense et les écarts par rapport au budget courant de la Base. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le projet de budget ne tient pas compte des dépenses qui seront entreprises contre remboursement. Le Comité consultatif a demandé des informations concernant les dépenses qui pourraient être effectuées à cet égard en 2003/04 et a été informé que le coût estimatif des services rendus contre remboursement s'élèverait à environ 8 millions de dollars.
- 11. Le projet de budget de la Base de soutien logistique est présenté par programme, les ressources nécessaires pour chaque programme étant indiquées par objet de dépense. Le Comité consultatif recommande que ce type de présentation soit maintenue pour les budgets futurs de la Base de soutien logistique afin de faciliter l'analyse et les comparaisons.
- 12. Le Comité a appelé l'attention des représentants du Secrétaire général sur certaines incohérences constatées dans la présentation du budget. Par exemple, au tableau 2 de la section II.A du rapport sur l'exécution du budget, dans la colonne intitulée « Pourcentage » on n'aurait pas dû indiquer un écart de 100 % pour les rubriques budgétaires où aucun montant n'est indiqué dans la colonne intitulée « Montants répartis », étant donné qu'il n'existe aucune base de comparaison; dans la partie III (Analyse des variations) du projet de budget, on aurait dû mieux justifier les crédits demandés, en particulier les écarts importants, et identifier plus clairement l'accroissement des ressources au lieu d'une augmentation due à une répartition des ressources entre programmes. Il faudrait également indiquer plus

clairement les ressources demandées pour la constitution de stocks de matériel stratégique. Le Secrétariat a assuré le Comité que des mesures correctives seraient prises pour améliorer la présentation du budget.

13. Le Comité consultatif fait observer que le Comité des commissaires aux comptes a fait des observations sur plusieurs aspects de la gestion de la Base de soutien logistique dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/57/5 (vol. II)]¹. Le Comité consultatif s'est dit préoccupé par les conclusions du Comité des commissaires aux comptes, en particulier par celles figurant aux paragraphes 31, 32, 33 b), 33 c) et 129 de ce rapport, et a demandé des précisions concernant le paragraphe 31 où il est fait état d'un montant considérable au titre de la passation par pertes et profits (20,4 millions de dollars) à la Base de soutien logistique. Le Comité consultatif a été informé que le matériel mentionné par le Comité des commissaires aux comptes, évalué à 11,1 millions de dollars, a été cédé par vente en mai 2002 et que le reste du matériel, évalué à 2 millions de dollars, a été liquidé par d'autres moyens, notamment la destruction ou le démontage en pièces détachées. Des biens évalués à 13,1 millions de dollars ont ainsi été retirés de l'inventaire des biens à passer par pertes et profits après réception des certificats de vente ou de liquidation en juillet 2002. Afin de prévenir une accumulation du matériel à passer par pertes et profits, la direction a décidé de procéder chaque année à une vente du matériel usagé. En outre, étant donné que les articles reçus à la Base de soutien logistique n'étaient pas toujours réutilisables, les critères régissant l'envoi de matériel à la Base ont été revus et le Département des opérations de maintien de la paix a publié des directives visant à améliorer la qualité du matériel envoyé à la Base de soutien logistique. Des politiques sont en voie d'élaboration compte tenu des nouveaux articles destinés aux stocks de matériel stratégique et des conditions de leur constitution afin que seuls les articles pouvant être réutilisés dans les missions sur le terrain soient renvoyés à la Base de soutien logistique.

Personnel civil

- 14. Le montant brut des ressources demandées au titre du personnel civil (7 091 300 dollars) fait apparaître une augmentation de 754 400 dollars. Le Comité consultatif fait observer que l'essentiel de l'augmentation proposée (553 500 dollars) s'explique par le fait qu'il faut maintenant dégager le montant total nécessaire pour la période de 12 mois au titre de l'effectif précédemment autorisé de 8 postes internationaux et 12 postes d'agent recruté dans le pays pour la constitution de stocks de matériel stratégique qui étaient précédemment financés pour seulement une période de six mois. Le Comité note que les prévisions de ressources au titre du personnel civil se fondent sur un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel international et de 5 % pour le personnel recruté dans le pays.
- 15. Deux nouveaux postes internationaux d'agent du Service mobile sont nécessaires au titre du programme intitulé « Transmissions et informatique »; quatre nouveaux postes d'agent recruté dans le pays sont également demandés au titre de ce programme (un pour l'administration et trois pour la formation).
- 16. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/670 et Corr.1), il est proposé de créer à la Section des transmissions et de l'informatique deux postes internationaux (un poste de superviseur des services informatiques et un poste de superviseur des services de transmissions) afin de

renforcer l'appui direct et indirect dont bénéficient la Base de soutien logistique et les missions de maintien de la paix. Le Comité consultatif a demandé des précisions concernant la diminution des ressources de 13 400 dollars au titre du personnel international pour le programme sur les transmissions et l'informatique et a été informé que cela résultait de la réduction des paramètres budgétaires pour les agents du Service mobile et de l'application d'un taux de vacance plus élevé. En conséquence, le coût estimatif des 10 postes pour 2003/04 était de 126 000 dollars de moins que pour 2002/03. Cette réduction a été contrebalancée en partie par le coût de deux postes supplémentaires d'agent du Service mobile, estimé à 112 600 dollars, occasionné par la diminution de 13 400 dollars. Le Comité n'a pas d'objection à la création proposée de ces deux postes d'agent du Service mobile.

- 17. Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport sur l'exécution du projet, il est proposé de créer un poste d'administrateur dont le titulaire serait recruté dans le pays et chargé de la gestion et de l'administration des contrats, du suivi de la qualité des prestations des fournisseurs et du respect des contrats ainsi que de la rationalisation des services contractuels. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création de ce poste.
- 18. Aux paragraphes 20 à 22 du rapport, il est proposé de créer trois postes dont les titulaires seraient recrutés dans le pays. Le Comité consultatif croit comprendre, fort du complément d'information fourni par le Secrétariat, que les trois postes proposés au titre de la formation comprennent un poste d'administrateur et deux postes d'agent local. Le Comité n'a pas d'objection à la création de ces trois postes (voir également par. 24 ci-dessous). Selon le Secrétariat, ces trois postes (chef de la section de la formation, commis à la formation et commis à l'administration) permettront de créer une section de la formation, nécessaire vu le rôle croissant que joue la Base de soutien logistique dans ce domaine. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 20 du rapport, il est prévu que la Base organise 100 stages de formation ouverts à 1 400 participants pendant l'exercice budgétaire; à l'heure actuelle, la Base ne dispose pas de personnel qui soit affecté à l'appui aux activités de formation. Le Comité a été informé qu'un seul stage de formation avait été organisé à la Base de soutien logistique en 1998.
- 19. Le Comité consultatif fait observer que les missions sont habilitées à décider de la formation qu'elles veulent dispenser à leur personnel. Toutefois, comme l'a fait remarquer le Comité dans son analyse des budgets des différentes missions et dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772), le Département des opérations de maintien de la paix devrait établir des normes et des directives plus rigoureuses pour la formation du personnel et son utilisation dans les domaines de compétence pour lesquels il a été formé. À cet égard, le Comité s'est dit préoccupé par le fait que la Section de la formation des civils du Département des opérations de maintien de la paix, pour laquelle sept postes ont été autorisés, ne soit pas encore pleinement opérationnelle.

Dépenses opérationnelles

20. Le montant prévu pour les dépenses opérationnelles (16 171 600 dollars) fait apparaître une augmentation de 8 215 300 dollars (soit 103,1 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice courant. Comme il est indiqué au tableau 1 de la section II.A du rapport sur l'exécution du budget, les augmentations les plus importantes ont été enregistrées aux rubriques suivantes: Transmissions

- (4,1 millions de dollars), Informatique (1,4 million de dollars), Installations et infrastructures (1,3 million de dollars) et Fournitures, services et matériel divers (1,1 million de dollars). Le Comité consultatif juge peu satisfaisants les éléments avancés pour justifier les augmentations des crédits demandés dans le rapport sur l'exécution du budget, indiquant que, dans certains cas, les explications n'ont qu'un caractère générique. Par exemple, aux paragraphes 36 et 37 du rapport, on explique en des termes quasi identiques, et sans en établir le bienfondé, une augmentation de 4,1 millions de dollars au titre des transmissions et une augmentation de 1,8 million de dollars au titre de l'informatique, respectivement. Un complément d'information a été fourni au Comité, à sa demande, concernant les augmentations proposées. Le Comité souligne la nécessité de fournir les explications et les justifications voulues pour ces ressources et espère que les projets de budget futurs tiendront compte de cette exigence.
- 21. Étant donné l'appui que la Base de soutien logistique fournit aux missions de maintien de la paix, aux fonds et programmes et aux institutions spécialisées, le Comité consultatif n'a pas d'objection aux crédits demandés pour les transmissions (5 218 000 dollars) et l'informatique (2 391 700 dollars). Néanmoins, lors de l'examen des budgets des différentes opérations de maintien de la paix, le Comité a observé que les innovations et améliorations technologiques étaient largement introduites de façon ponctuelle. Il est primordial que les missions établissent un plan d'achat du matériel de transmissions, du matériel électronique et du logiciel en tenant compte des besoins opérationnels. En outre, il faudrait indiquer clairement le calendrier d'exécution des projets relatifs aux transmissions ou à l'informatique. La Section des transmissions et de l'informatique pourrait apporter un appui après une analyse approfondie des ressources prévues, ce qui permettrait de réduire les dépassements des crédits destinés à l'acquisition ou au remplacement du matériel de transmissions et du matériel informatique.
- 22. En outre, le Comité consultatif note que la Base de soutien logistique devient petit à petit un centre mondial d'appui aux opérations de maintien de la paix dans le domaine des transmissions et de l'informatique. Par conséquent, le Comité demande qu'un examen approfondi soit effectué pour juger du bienfondé du transfert à la Base de soutien logistique des postes et autres ressources imputés sur le compte d'appui pour satisfaire les besoins des opérations de maintien de la paix en matière de transmissions et d'informatique, en ne retenant au Siège que quelques postes pour les fonctions d'orientation et de liaison.
- 23. En ce qui concerne l'augmentation proposée de 1 071 500 dollars pour les fournitures, services et matériel divers, le Comité consultatif constate, à partir des paragraphes 19, 32, 38 et 40 du rapport sur l'exécution du budget, qui donnent des explications essentiellement identiques concernant les écarts, que la majeure partie (712 000 dollars) correspond aux coûts des services contractuels nécessaires à l'expédition des stocks de matériel stratégique. Le Comité fait observer qu'il est prévu dans le budget des stocks de matériel stratégique, tel qu'indiqué au paragraphe 31 ci-dessous, un montant de 1,1 million de dollars pour le même objectif essentiellement, quoique cet objet de dépenses ait été budgétisé au titre du personnel temporaire. Face à cette situation, et étant donné la lenteur de la mise en place des stocks de matériel stratégique et le fait que 20 nouveaux postes ont été

précédemment autorisés pour cette activité (voir A/56/887/Add.10, par. 23), le Comité estime que l'augmentation considérable demandée n'est pas suffisamment justifiée et recommande de réduire de 712 000 dollars le montant des ressources demandées.

- 24. S'agissant de l'augmentation proposée de 294 800 dollars pour la formation, qui représente 75,4 % de l'accroissement des ressources par rapport au montant réparti de 391 200 dollars pour l'exercice courant, le Comité consultatif note, au paragraphe 24 du rapport sur le budget, que les crédits demandés doivent permettre de rémunérer les formateurs chargés d'animer 100 stages. Lors de l'examen des budgets des différentes opérations de maintien de la paix et du rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/57/723), le Comité a été informé qu'un montant de 720 000 dollars avait été prévu dans le budget des missions pour rémunérer les formateurs. Le Comité recommande par conséquent que l'augmentation proposée de 294 800 dollars dans le budget de la Base de soutien logistique soit annulée. Il souligne que le Département des opérations de maintien de la paix devrait faire en sorte que chaque mission s'acquitte rapidement de sa part des coûts liés à la formation de son personnel à la Base de soutien logistique.
- 25. Le montant de 219 200 dollars demandé au titre des voyages représente une augmentation de 48 000 dollars (soit 28 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice courant. Le Comité consultatif fait observer que l'augmentation proposée n'est pas justifiée dans le rapport sur le budget. De même, les éléments avancés pour expliquer les écarts au titre de cet objet de dépense aux paragraphes 29 et 35 du rapport sur le budget, qui portent sur deux programmes d'activité différents, sont néanmoins identiques et leur bien-fondé n'a pu être établi. Par conséquent, le Comité ne recommande pas l'approbation de l'augmentation proposée de 48 000 dollars au titre des voyages.
- 26. Au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/671) sont présentées les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Base. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale impute sur le montant des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 le solde inutilisé (11 800 dollars), les intérêts créditeurs (289 000 dollars), les autres recettes (156 000 dollars) et les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs ou montants résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (246 000 dollars).
- 27. Au paragraphe 41 du rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/670 et Corr.1) sont présentées les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 à hauteur du montant brut de 22 208 100 dollars.

II. État d'avancement de la constitution de stocks de matériel stratégique

- 28. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la constitution de stocks de matériel stratégique (A/57/751), l'Assemblée générale a approuvé un montant de 141,5 millions de dollars pour la mise en place de ces stocks. Le tableau 1 du rapport présente l'origine des fonds nécessaires.
- 29. La section II du rapport porte sur la planification de la mise en place de stocks de matériel stratégique. Comme il est indiqué au paragraphe 4, le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix a dressé un plan d'exécution détaillé prévoyant la constitution de stocks de matériel stratégique en trois grandes étapes, à savoir disposer des capacités voulues pour déployer : a) le quartier général d'une mission classique; b) une mission classique; et c) une mission complexe.
- 30. Le Comité consultatif note, au paragraphe 8 du rapport, qu'en décembre 2002, le Département des opérations de maintien de la paix a atteint le premier grand objectif, à savoir que du matériel stratégique était désormais stocké à la Base de soutien logistique en quantité suffisante pour permettre le déploiement rapide du quartier général d'une mission de maintien de la paix classique. Comme il est indiqué au paragraphe 9 du rapport, les stocks de matériel stratégique actuellement entreposés à la Base de soutien logistique représentaient une valeur de plus de 32,5 millions de dollars. Selon le Secrétariat, ce montant représente la valeur du matériel qui a été prélevé sur les réserves du Département (4,6 millions de dollars) et sur les stocks excédentaires des opérations de maintien de la paix (16,5 millions de dollars) et la valeur du matériel acheté grâce aux ressources approuvées par l'Assemblée générale en vue de la constitution de stocks de matériel stratégique (11,4 millions de dollars). Le Comité a demandé des précisions concernant l'affectation du matériel d'une valeur totale de 21,1 millions de dollars prélevée sur les réserves du Département des opérations de maintien de la paix pour transfert à la Base de soutien logistique et sur les stocks excédentaires de plusieurs missions et a été informé que ce montant venait s'ajouter au montant total de 141,5 millions de dollars. Ce chiffre (141,5 millions de dollars) tient compte du matériel d'une valeur de 4,6 millions de dollars stocké à la Base de soutien logistique et qui correspond aux ressources nécessaires pour la constitution de stocks de matériel stratégique. D'autres articles, provenant de stocks excédentaires de diverses missions et inscrits provisoirement dans l'inventaire des stocks de matériel stratégique en attendant l'arrivée du nouveau matériel, seront retirés de cet inventaire sans être remplacés dès réception des articles achetés pour la constitution des stocks. Le matériel libéré sera réaffecté aux missions de maintien de la paix existantes.
- 31. Le Comité consultatif note, au paragraphe 11 du rapport, qu'au 20 février 2003, les dépenses et les préengagements² de dépenses s'élevaient à 115,8 millions de dollars, y compris 1,1 million de dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), contre un budget total de 141,5 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale pour la constitution de stocks de matériel stratégique. Le Comité est d'avis que le coût des services fournis de façon continue, quoiqu'à titre temporaire, devrait être imputé sur les dépenses au titre des services contractuels au lieu du personnel temporaire.

- 32. Le Comité consultatif note que sur le montant total de 115,8 millions de dollars, une part relativement modique représente des décaissements et des engagements effectifs (9,2 millions et 30,8 millions de dollars, respectivement), alors que les préengagements s'élèvent à 74,7 millions de dollars. Le Comité déplore que le faible niveau des décaissements et des engagements atteste la lenteur de la mise en place des stocks de matériel stratégique. Il a demandé des éclaircissements quant à la nature et au bien-fondé des préengagements et a été informé que le montant de 74,7 millions de dollars (77,7 millions de dollars au 14 mars 2003) représente des demandes de fourniture de biens établies au Département des opérations de maintien de la paix au titre du compte relatif aux stocks de matériel stratégique. La Division des achats traite ces demandes en vue d'établir les bons de commande. Une fois les bons de commande établis, le montant des préengagements sera réduit du montant de la demande de fourniture de biens et le montant du bon de commande sera imputé sur le compte relatif aux stocks de matériel stratégique.
- 33. Au paragraphe 12 du rapport, il est proposé que la période de validité des dispositions de la résolution 56/292 de l'Assemblée générale concernant les ressources approuvées soit étendue au-delà du 30 juin 2004. Le Secrétariat a indiqué qu'il a l'intention d'utiliser la totalité des ressources approuvées pour constituer les stocks, soit 141 546 000 dollars. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à cette proposition du Secrétaire général.
- 34. Le Comité consultatif recommande qu'à l'avenir le Secrétaire général fusionne le rapport sur la constitution de stocks de matériel stratégique et le rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi au lieu d'établir deux documents distincts.
- 35. Le Comité se félicite des informations fournies sur la liquidation des missions dont le mandat est terminé, à la section IV du rapport, ainsi que des efforts entrepris par le Secrétariat pour accélérer le processus de liquidation.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5) (vol. II).

² Demandes de fourniture de biens et services traitées avant l'émission d'engagements.

Annexe

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi : état, au 28 février 2003, des dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montants répartis (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)
I. Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	_	_	=
Contingents	_	_	_
Police civile	_	_	_
Unités de police constituées	_	_	_
Total partiel, rubrique 1	_	_	_
II. Personnel civil			
Personnel international	2 823,3	1 794,3	1 029,0
Personnel recruté dans le pays	3 513,6	1 762,0	1 751,6
Volontaires des Nations Unies	_	_	_
Total partiel, rubrique 2	6 336,9	3 556,3	2 780,6
III. Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	_	_	-
Personnel fourni par des gouvernements	_	_	-
Observateurs électoraux civils	_	=	-
Consultants	10,5	_	10,5
Voyages	171,2	162,2	9,0
Installations et infrastructures	2 835,4	994,8	1 840,6
Transports terrestres	1 404,7	444,6	960,1
Transports aériens	_	=	-
Transports maritimes	_	_	-
Transmissions	1 123,2	412,8	710,4
Informatique	1 023,5	661,3	362,2
Services médicaux	36,0	_	36,0
Matériel spécial	_	-	_
Fournitures, services et matériel divers	1 351,8	651,2	700,6
Projets à effet rapide	_	_	_
Total partiel, rubrique 3	7 956,3	3 326,9	4 629,4
Total brut	14 293,2	6 883,2	7 410,0

atégorie de dépenses	Montants répartis (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 225,1	577,7	647,4
Total net	13 068,1	6 305,5	6 762,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	_	-	
Total	14 293,2	6 883,2	7 410,0